



N° 1 @ mars 2014

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires

Séminaire international de Marrakech (mars 2014) : la nécessité de renouer et d'intensifier les contacts entre le Maroc et l'OTIF

Marrakech, le 6 mars 2014

Le secrétaire général de l'OTIF, **monsieur Davenne**, s'est rendu à Marrakech du 5 au 7 mars 2014 pour participer au séminaire international organisé à l'occasion du cinquantenaire des chemins de fer marocains (ONCF). Cet événement a été organisé conjointement par l'ONCF et l'Union internationale des chemins de fer (UIC). Différents acteurs et partenaires des chemins de fer marocains et internationaux étaient également présents.

Cette rencontre a permis de renouer le contact avec nos **partenaires marocains**, notamment avec **monsieur Khlie**, directeur général de l'Office national des chemins de fer du Maroc (ONCF).

Les débats qui ont animé la table ronde ont montré que l'OTIF devait être plus présente afin de mettre à disposition

son expertise, notamment sur la technique ferroviaire et les questions juridiques d'interopérabilité.

La volonté de l'ONCF est d'avoir, à terme, **un réseau interconnecté et interopérable répondant aux normes internationales**.

De fait, la ligne à grande vitesse reliant Rabat à Tanger sera conforme aux normes ERTMS.

Afin de renouer des contacts fructueux et utiles pour le Maroc, et plus largement pour la zone nord-africaine, la participation d'experts marocains dans le cadre du mémorandum d'accord entre l'OTIF et l'ERA a été évoquée.

Un séminaire pourra être organisé à Rabat en 2014 entre l'ONCF, le ministère marocain des transports et l'OTIF.

À ce titre, le Maroc possède

la capacité de développer des transports intermodaux, en particulier pour le fret fer-mer entre les grands ports marocains (Tanger, Casablanca, etc.) et les ports européens (règles uniformes CIM).

La réglementation de l'OTIF permettrait, par exemple, de développer un secteur de production et de maintenance de **wagons « euro-compatibles »** sur la base des règles ATMF (appendice technique de la COTIF).

L'OTIF apportera son expertise au Maroc, et à tout autre État membre en faisant la demande, afin d'améliorer les transports internationaux par chemins de fer, que ce soit dans le domaine du fret ou du transport de voyageurs.

L'OTIF